

Battue en Algérie, l'islamiste Fella Meslem se présente pour Macron !



Un joueur professionnel de football, binational franco-algérien, qui accepte sa sélection dans l'équipe nationale d'Algérie n'a plus le droit, par la suite, d'être sélectionné, le cas échéant, dans l'équipe nationale de France, et c'est là une législation tout à fait logique car il apparaît difficile de défendre, sur le plan sportif, deux pays différents : par exemple lors d'un futur match opposant l'Algérie à la France.

Or ce qui paraît parfaitement logique sur le plan sportif ne le serait plus sur le plan politique ? Ne serait pas applicable lors d'élections nationales ?

Mme Fella Meslem, binationale franco-algérienne, se présente comme colistière-suppléante de Jean-Luc Raymond aux élections législatives dans la 1^{ère} circonscription de l'Essonne, à Évry-

Corbeil, sur la liste « Majorité présidentielle ».

Elle en aurait parfaitement le droit, alors où est le problème ?

Mme Fella Meslem s'est également présentée aux récentes élections législatives algériennes, comme candidate représentant la liste d'émigration en France, sous l'étiquette du parti TAJ (Rassemblement de l'Espoir de l'Algérie) de M. Amar Ghoul.

Les électeurs algériens n'en n'ont pas voulu et pourtant elle ne manquait pas d'arguments pour critiquer sévèrement la France, lors de sa campagne électorale : « *Faire entendre vos voix, faire reconnaître vos droits, essayer de mettre fin au mépris de nos concitoyens Algériens de la partie haute de France, faire en sorte qu'ils puissent retrouver leur place dans les deux rives et avancer en toute dignité, fidèles à nos engagements et nos valeurs* ».

Résultat : l'autre rive l'a rejetée et elle se présente sur la nôtre, toute honte bue !

Je souhaiterais que l'on m'explique comment et pourquoi ce qui est applicable, et appliqué, dans le monde du sport ne l'est pas dans celui de la politique, autrement plus sérieux tout de même, c'est du moins mon avis !

Manuel Gomez